

Concours de pêche en float tube de Parentis-en-born




L'AAPPMA de Parentis-en-born organise une compétition amicale et conviviale de pêche en float-tube sur le lac de Parentis et dédiée à la pêche du carnassier aux leurres artificiels.

Ce concours est en « No Kill » total.

1 – INSCRIPTION

- Le montant de l'inscription est fixé à : **30 €** par participant sans repas.
- Le montant de l'inscription est fixé à : **45 €** par participant avec repas (15 €) au **snack du mini golf**.

Notre partenaire, le **Snack du mini golf** vous propose un repas à l'issus du concours dont le montant est réglé en même temps que l'inscription, ce qui vaut réservation.

 Menu proposé :

- Tranche de Pâté
- Axoa de porc accompagné de riz
- Pêche melba



Important : s'inscrire pour cette compétition via l'application FishAndYou

L'application est téléchargeable sur IOS et ANDROID.
(attention : écrire "fishandyou" tout attaché).

Tout d'abord, après avoir téléchargé Fishandyou, ouvrir un compte sur cette l'application, vous pouvez également vous rendre sur le site : <https://fishandyou.com/> mais l'application devra tout de même être installée sur le téléphone pour la compétition.

Choisir la compétition à laquelle vous souhaitez participer par exemple :
<https://fishandyou.com/details-concours/904> et cliquez sur "**Je m'inscris**"

Procéder au paiement en ayant votre possession tous les éléments qui vous seront demandés : Adresses mail, n° de tél, date de naissance, n° carte de pêche...

Attention : Pour qu'une inscription soit valide, vous devez avoir créé un compte et effectué le paiement sur FishAndYou. Lorsque ces deux conditions seront remplies l'organisateur VALIDERA votre inscription sur l'application Fishandyou.

- Pour les mineurs (autorisés à partir de 14 ans), l'autorisation d'un représentant légal devra être transmise par mail à l'organisateur (Modèle en dernière page de ce document).

CONTACT ORGANISATION

AAPPMA Parentis-en-Born

aappma.parentisenborn.contact@gmail.com

Tél. : 06 09 82 83 91

En validant votre inscription sur FishAndYou vous en acceptez les règles ainsi que le règlement de la compétition pour laquelle vous venez de vous inscrire.

Si vous rencontrez des difficultés pour votre inscription contactez l'organisateur.

2 – PROGRAMME

Le rendez-vous est fixé au port de Parentis-en -Born

Briefing : 06h30

Concours : 07h00 à 13h00

Remise des prix : 13h30

La durée effective de pêche est de 6 heures

3 - REGLEMENT GENERAL

- La compétition se déroulera uniquement en float tube et est une épreuve individuelle.
- L'ensemble du concours est géré par l'application FishAndYou
- 1 h avant la fin du concours, le classement et les photos des prises seront masqués à la vue des participants par l'organisation.
- L'organisation est souveraine et responsable de l'application du présent règlement et se réserve le droit d'apporter toutes modifications jugées utiles à celui-ci.
- Tout manquement au présent règlement pourra entraîner une disqualification, à l'appréciation de l'organisation.

- Au cours de la compétition, si les conditions météorologiques le nécessitent, l'arrêt du concours pourra être décidé par l'organisation. Le classement acquis à ce moment-là fera office de résultat final.
- Les concurrents s'engagent à respecter les règles de bonne conduite : respect des poissons capturés, respect des autres usagers du lac et respect des distances entre float tube.
- Les compétiteurs doivent être en possession d'une carte de pêche valide pour pêcher dans le département des Landes le jour du concours.
- Les participants doivent obligatoirement être en possession d'un téléphone portable en état de fonctionnement. Le jour du concours, la localisation du téléphone devra être activée pour le bon déroulement de l'épreuve. L'application FishAndyou devra également être installée sur le téléphone.
- L'AAPPMA de Parentis-en-Born décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel survenant durant la compétition et les concurrents participent à l'évènement sous leur propre responsabilité.
- Si un compétiteur inscrit à l'épreuve est absent le jour de celle-ci, il ne pourra prétendre à aucun remboursement sauf cas exceptionnel à l'appréciation de l'organisation.
- Si pour des raisons météo ou pour d'autres causes imprévisibles et indépendante de la volonté de l'organisateur, le concours venait à être annulé, les frais d'inscription pourront rester acquis à l'organisation en fonction des circonstances.
- Le port d'un équipement d'aide à la flottaison est obligatoire pour les participants.
- Un mineur (de plus de 14 ans) peut participer au concours sous réserve de fournir une autorisation d'un représentant légal aux organisateurs lors de l'inscription (Modèle en dernière page de ce document).

4 - MODALITES DE PECHE

- Zone de pêche : la compétition se déroulera dans la zone définie par les organisateurs et visible sur l'application FishAndYou.



La zone de pêche pourra être modifiée par les organisateurs jusqu'au jour de la compétition.

Des précisions seront données lors du briefing d'avant concours notamment pour la réserve permanente au niveau du port de Vermillon. Toute action de pêche durant le concours en dehors de la zone définie, entraînera une disqualification.

- Des commissaires, joignable par téléphone, seront répartis dans la zone de pêche sur des bateaux signalés.
- La pêche à la traîne est strictement interdite.

- Seule la navigation en float tube est autorisée avec tout mode de propulsion à l'exclusion des moteurs thermiques.
- Obligation de respecter une distance d'au moins 10 m avec toute autre embarcation.
- La compétition se déroulera exclusivement au lancer aux leurres artificiels, dans toutes ses variantes.
- En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra utiliser qu'une seule canne.
- Sondeurs et technologies live autorisés.
- Une bourriche « anglaise » à filet textile, ou un sac à carpe, est obligatoire pour conserver les poissons en attendant la mesure des commissaires. (Bourriche métallique interdite).
- L'utilisation d'une épuisette avec un manche est conseillée pour sortir le poisson de l'eau. Il est interdit d'utiliser les épuisettes métalliques, les fish-grip ou pinces à poissons. Seules les épuisettes textiles à mailles soudées ou en mailles caoutchouc sont autorisées, toutes les épuisettes à maille nouées sont interdites.
- L'utilisation d'attractants, arômes, huiles, est autorisée uniquement pour imprégner les leurres.

4 - VALIDATION DES PRISES

- Sont considérés valides, les poissons vivants appartenant aux espèces suivantes et avec un quota pour chaque espèce :

Espèce	Brochet	Sandre	Black Bass	Perche	Silure*
Maille	60 cm	50 cm	40 cm	20 cm	80 cm
Quota	3	2	2	5	1

Exemple : si un concurrent prend 4 brochets de plus de 60 cm, seuls les 3 plus long seront comptabilisés.

* Pour le silure, un coefficient 0,5 est appliqué pour la mesure.

- Lors de la capture d'un poisson par un concurrent, dès sa sortie de l'eau, il devra prévenir un commissaire au plus vite pour mesure et contrôle du poisson. Les commissaires se chargent d'inscrire la capture directement dans l'application Fish And You.
- La saisie de la mesure et la photo facultative du poisson sont effectuées par un commissaire en bateau sur l'application FishAndYou, vers lequel le compétiteur s'est rapproché ou signalé. Le poisson est placé par le concurrent sur la goulotte de mesure donné par le commissaire. Après la vérification de la mesure et sa saisie par le commissaire, le compétiteur remet le poisson à l'eau devant le commissaire qui s'assure que celui-ci est bien reparti vivant.

- La longueur des poissons est la mesure maximale (en millimètres) de l'extrémité de la bouche fermée à l'extrémité de la caudale avec la nageoire allongée dans l'axe du corps.
- Les points seront accordés de la manière suivante : 1 mm = 1 point, sauf pour le silure pour lequel un coefficient de 0,5 est appliqué.
Exemple : un brochet de 62 cm = 620 points et un silure de 120 cm = 600 points
- Ne seront considérés valides que les poissons capturés par la gueule et repartis vivants en bonnes conditions après la remise à l'eau.
- En cas d'égalité, le plus grand nombre de poissons pêchés tranchera sur le résultat. En cas d'une double égalité le compétiteur ayant pêché le poisson le plus long sera déclaré vainqueur.
- Tout poisson mort, blessé ou ayant du mal à repartir entraînera l'attribution d'un carton jaune ou rouge pour le participant concerné, à l'appréciation du commissaire.

5 - RECLAMATIONS ET SANCTIONS

- **Le commissaire reste seul décideur des sanctions à infliger pour les fautes constatées et qui ne seraient prévues dans le présent règlement. L'appréciation, par le commissaire, des articles du présent règlement est souveraine.**
- L'attribution d'un carton jaune n'entraînera pas de point de pénalité mais pourra être prise en compte pour l'attribution d'un carton rouge.
- L'attribution d'un carton rouge entraînera une disqualification de la compétition
- Les pêcheurs disposent de 30 minutes, à partir de la fin de la rencontre, pour formuler les réclamations. La décision des commissaires est motivée, définitive et non contestable. Ils auront statué sur les réclamations avant la proclamation des résultats. Les compétiteurs seront informés des litiges et des sanctions éventuelles à l'énoncé des classements de fin de concours.
- Les commissaires assureront la bonne mise en œuvre de cette compétition. Tout débordement frauduleux ou toute tentative visant à gagner du temps ou des points, sera sanctionné.

6 - DROIT A L'IMAGE

- L'AAPPMA de Parentis-en-Born et ses partenaires sont titulaires des droits d'images et de vidéos prisent durant la compétition (de l'accueil à la remise des prix). En s'inscrivant à cette compétition, les concurrents acceptent sans condition l'utilisation, des droits d'images et de vidéos sur l'ensemble des supports de communications des bénéficiaires.



AAPPMA DE PARENTIS-EN-BORN



AUTORISATION D'UN REPRESENTANT LEGAL

Je soussigné(e)

Demeurant

Père, mère, tuteur* de l'enfant (*NOM - Prénom*)

né le _____ à _____

et disposant du plein exercice de l'autorité parentale sur cet enfant, autorise ce dernier à participer au concours carnassiers float-tube, organisé par l'AAPPMA de Parentis-en-born le Samedi 11 juillet 2026 sur le lac de Parentis – Biscarrosse.

J'engage ma responsabilité lorsque la sienne est engagée.

Fait à _____, le _____

Signature

* (*razer les mentions inutiles*)